

A photograph of a modern building with a balcony. The balcony has a white metal railing with a geometric pattern. The building has dark wood siding and a window with a decorative shutter. A small plant is visible on the balcony.

Secrétariat : le lundi matin de 8 h 30 à 9 h 50 et du lundi après-midi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Tél. : 04 74 42 45 70

[illegible]

PRESTATIONS



SÉCURITÉ

- Un agent de nuit est présent chaque nuit.
- Un agent de jour est présent du lundi au vendredi.

	Matin	Après-midi
Lundi	7 h 30/12 h	15 h 30/18 h 30
Mardi	7 h 30/12 h	15 h 30/18 h 30
Mercredi	7 h 30/12 h	
Jeudi	7 h 30/12 h	14 h 25/18 h 30
Vendredi	7 h 30/12 h	15 h 30/18 h 30

- Absence de personnel en journée les week-ends et jours fériés.



LIEUX COLLECTIFS

- Deux salons
- Un local de séchage
- Une salle de bain



ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

L'équipe pluri-disciplinaire a pour but d'accompagner les résidents et de faciliter leur intégration en développant et en soutenant l'autonomie de chacun.

La résidence n'est pas médicalisée.



REPAS

Les appartements sont équipés de plaques électriques et d'un réfrigérateur. Possibilité de faire appel à un service de portage de repas chez un prestataire de votre choix.

Le CCAS de Bourg-en-Bresse peut apporter une aide financière pour le portage de repas à domicile, suivant votre situation.

Pas de restauration collective.



ANIMATIONS

- La résidence propose ponctuellement des temps collectifs.
- Portage de livres
- Un club de retraités associatif à proximité est ouvert chaque après-midi de la semaine, à l'exception du mois d'août.



ENTRETIEN

- L'entretien du logement est à la charge du résident ou de sa famille.
- L'entretien des locaux collectifs est effectué par le personnel.



CHAMBRE D'HÔTE

Une chambre d'hôte peut être louée, sur réservation.

CONDITIONS D'ENTRÉE

Être :

- âgé(e) de plus de 65 ans,
- seul(e) ou en couple,
- autonome et capable d'assumer les actes de la vie courante.

Une évaluation au domicile doit être réalisée par un professionnel du service Prévention seniors.

LOGEMENTS TARIFS 2026

– 24 logements de 35 m ²	467,08 €
– 3 logements de 53 m ²	542,81 €
– Garage (mensuel)	38,80 €

Les factures d'électricité et de chauffage sont à la charge du résident

Forfait eau mensuel	8,02 €
Chambre d'hôte (nuitée)	21,39 €

Logements ouvrant droit à l'APL

PROCÉDURE D'ENTRÉE

L'inscription et l'admission ne peuvent se faire qu'avec le consentement de l'intéressé(e).

Entretien et visite de la résidence

sur rendez-vous

